

Secteur du gardiennage et de sécurité Hausse substantielle du pouvoir d'achat en vue !

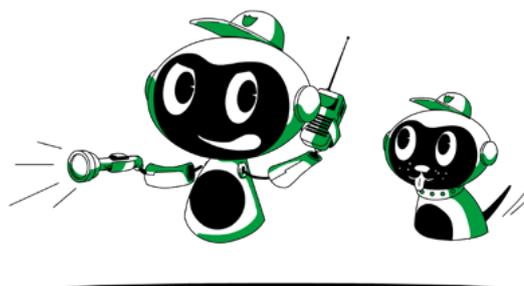
Le gouvernement vient d'annoncer l'augmentation des minima sociaux de 2,6 %, qui sera appliquée au 1^{er} janvier 2025.

Lors du renouvellement de la dernière convention collective de travail sectorielle, **le LCGB, syndicat majoritaire dans le secteur du gardiennage et de la sécurité, a négocié que le même pourcentage de cette hausse sera directement répercuté sur l'ensemble des barèmes des salaires.**

Grâce à l'introduction de cette clause, tous vos salaires seront donc augmentés de 2,6 % au 1^{er} janvier 2025 prochain.

De plus et d'après les prévisions de la STATEC, le déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire est prévu au 1^{er} trimestre 2025, de sorte que le cumul total de votre augmentation salariale s'élèvera ainsi à 5,1 %.

Ceci représentera une hausse mensuelle de 170,00 € en moyenne, soit près de 2.000,00 € annuel.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :



Antonio GIANNINI
Président du comité LCGB-CNSG
☎ +352 691 410 747
✉ gitojaas@skynet.be



Paul GLOUCHITSKI
Secrétaire syndical
☎ +352 691 733 023
✉ pglouchitski@lrgb.lu



LCGB-CNSG
Convention collective